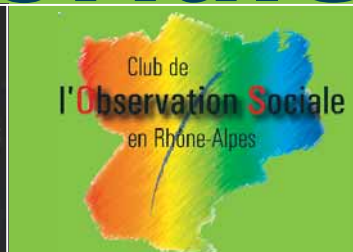
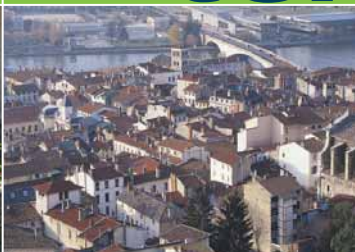


**CLUB
DE L'OBSERVATION
SOCIALE
EN RHÔNE-ALPES**

JANVIER 2008

Les **Inégalités** territoriales



SOMMAIRE

Introduction	5
Partie 1	
Quels sens donnons-nous au terme d'inégalités territoriales ?..	7
1. Inégalités : une dialectique entre différences et disparités....	8
2. Quand le territoire s'en mêle	9
3. Inégalités territoriales : inégalités entre territoires ou inégalités entre populations des territoires ?.....	11
Partie 2	
Les outils et le regard.....	13
I. Comment choisir les indicateurs, témoins quantitatifs de l'observation.....	14
1. Le choix des indicateurs doit être entouré d'un certain niveau de consensus.....	14
2. Un indicateur doit être significatif et en rapport direct avec le phénomène étudié	14
3. Un indicateur doit être disponible à un coût acceptable.....	15
4. Un indicateur doit éviter de stigmatiser une population.....	15
II. Comment «faire parler» les indicateurs sans caricaturer un territoire ?	16
1. Utiliser toutes les possibilités de l'analyse statistique	16
2. Prendre du recul sur les chiffres	16
3. La question de l'indicateur synthétique	17
Partie 3	
Quelques méthodes statistiques utiles à l'étude des inégalités territoriales	18
1. Le minimum et le maximum : l'écart dit «absolu»	19
2. Avec les «quantiles» : les «écarts inter quantiles»	19
3. Avec la variance ou l'écart type	20
4. Avec le coefficient de variation	21
5. Des méthodes de classification	21
Quelques mots de conclusion	23

Introduction

Le Club de l'Observation sociale en Rhône-Alpes oriente ses travaux vers des réflexions méthodologiques dans le domaine de l'Observation Sociale.

Dans ce cadre là, il a jugé bon de réunir un groupe de travail durant l'année 2007 pour réfléchir à la signification, à la portée et aux limites du concept «d'inégalité territoriale» de plus en plus employé dans les rapports d'études et diagnostics territoriaux.

On trouvera ici la synthèse des réflexions émises par les membres du groupe qui ne prétend pas, pour autant, traiter exhaustivement le sujet.

Membres du groupe de travail

J-P. Aldeguer (MRIE)
J-C. Barthez (Fonda Rhône-Alpes)
D. Bekhaled (CCAS St-Priest)
E. Bonerandi (Ecole normale supérieure)
N. Brun-Potens (CRAM Rhône-Alpes)
B. Court (Conseil général de la Loire)
H. Lacroix (Grenoble Alpes Métropole)
Ph. Laperrouse (DRASS Rhône-Alpes)
N. Luciani (CAF Lyon)
F. Paris (MRIE)
M-P. Perret (CRAM Rhône-Alpes)
A. Tallaron (CRDSU Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain)

Avec l'appui de

N. Gilbert (INSEE)
O. Guye (Observatoire régional de la santé Rhône-Alpes)
A. Lacroix (Grenoble Alpes Métropole)
R. Reynard (INSEE)

Partie 1

Quels sens donnons-nous au terme d'inégalités territoriales ?

1. Inégalités : une dialectique entre différences et disparités... 8
2. Quand le territoire s'en mêle 9
3. Inégalités territoriales : inégalités entre territoires
ou inégalités entre populations des territoires ? 11



Partie 1

Quels sens donnons-nous au terme d'inégalités territoriales ?

1. Inégalités : une dialectique entre différences et disparités

Les échanges à l'intérieur du groupe de travail ont montré que le terme d'inégalités renvoie à plusieurs significations et qu'il s'exprime selon différents champs. Là où le statisticien reconnaît un constat de différences (on parlera alors de dissemblances), d'autres (souvent la majorité) dénoncent une injustice inacceptable, un écart de revenus, d'accès aux droits fondamentaux contraires aux principes fondamentaux de l'égalité des hommes entre eux.

Au sens premier du terme, l'inégalité est un « défaut d'égalité », c'est-à-dire une différence (définition du Dictionnaire Le Robert). Ainsi, en mathématiques, l'inégalité correspond à l'expression dans laquelle on compare deux quantités inégales.

Il n'en demeure pas moins que l'usage du terme « inégalités » renvoie largement aujourd'hui à une approche en termes de différence perçue ou vécue comme injustice, comme n'assurant pas les mêmes chances à chacun. Ainsi, le géographe Roger Brunet considère que *« l'inégalité ne s'apprécie que dans une dialectique de la différence et de la disparité »*¹.

En introduisant la notion de différence, on retrouve l'ambivalence du terme puisque, selon Roger Brunet, la différence est le « caractère de ce qui est autre, qui « porte » (fère) autre chose : qui n'a pas le même profil, les mêmes qualités », donc « en principe, la différence n'implique pas nécessairement l'inégalité. (...) Sans différence, on est en situation d'entropie ; avec trop de différence, on est dans une situation socialement intolérable ; c'est toute la contradiction interne de l'idée de différence qui pose le problème de la gestion de la différence ».

Pour le géographe, la différence est une distance et implique un écart de situation. Cette différence s'exprime en premier lieu dans la distance spatiale, qu'elle soit métrique ou non. Ainsi, il existe des inégalités d'origine géographique, qui ne dépendent pas directement des revenus mais des caractéristiques des lieux dans lesquels on vit (par exemple, formation, information, soins sont mal accessibles dans des espaces d'habitat lâche, dispersé, de faible densité), mais il est communément admis que ces inégalités ne se marquent réellement que pour les familles à bas revenu, les autres ayant toujours les moyens d'« égaliser » les conditions.

Cependant, « la différence se supporte mal quand elle est perçue comme disparité », c'est donc la perception d'un écart jugé comme trop important qui introduit le caractère inacceptable et la dénonciation. C'est le fait de dénoncer un écart jugé trop important qui fait passer de la différence à l'inégalité. La question de la valeur donnée à l'écart est centrale dans cette dénonciation : s'agit-il d'un écart trop important par rapport à la moyenne, dans ce cas quel est le niveau d'observation de référence (celui qui définit la valeur moyenne) ? ou d'une distribution trop inégale au sein d'un même groupe, dans ce cas comment définir le groupe, selon quels critères, comment le découper, selon quels seuils, et selon quel nombre de classes ? Quelle que soit l'entrée, la question de la nature des indicateurs retenus, des outils utilisés et du regard de l'observateur sont centrales dans l'analyse (cf. 2^{ème} partie du rapport).

¹ BRUNET R., 1992, Les mots de la géographie. Dictionnaire critique, Paris, Reclus - La Documentation française, 518 p.

La disparité, quant à elle, constitue une « absence de parité, donc [une] inégalité ressentie ». On en revient une nouvelle fois à l'importance de la perception, donc du jugement. Cette différence de niveau s'exprime dans les domaines économiques, sociaux, culturels. Elle est perçue et vécue comme injuste. Elle concerne les revenus et les niveaux de vie, mais aussi la formation, les soins et en général l'accès aux services, ce dernier domaine étant largement mis en avant par les acteurs sociaux (l'égalité entre les individus signifie l'égalité d'accès aux services). Cependant, si l'on peut mesurer des différences, on ne peut véritablement mesurer des disparités, le constat de disparités se faisant à partir de la mesure des différences.

Ces réflexions impliquent également d'aborder les thèmes « d'équité » ou de « justice » en lien avec les territoires². S'il est commun de penser que la « justice spatiale » est l'horizon de la plupart des politiques d'action, les débats sur la conception de la justice montrent l'étendue des idées et représentations en ce domaine. Qu'est-ce qu'une politique territoriale « juste » ?

Les politiques publiques (aménagement, gestion ...) ont-elles pour rôle d'établir l'équité spatiale, c'est-à-dire « procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus désavantagés de la société³ » ? Visent-elles à donner une « égalité des chances » aux territoires et à ceux qui y vivent ? Mais comment éviter que cette approche ne se transforme en « à chacun selon ses capacités » et que les origines des inégalités ne soient cherchées que dans l'individualité humaine ou dans la spécificité des territoires ? La « politique juste » est-elle une politique de rééquilibrage des inégalités, avec des formes de discrimination positive ? Ou au contraire doit-elle privilégier les dynamiques territoriales ?

Par ailleurs, « disparité » signifie aussi « diversité » et, dans ce sens, la différence peut être source de potentialité(s) ou atout de développement. Comment alors repérer les disparités qui sont facteurs de développement et celles qui traduisent l'inégalité qui exclut ?

Ainsi, pour reprendre les propos tenus par Marcel Beillot, Délégué général de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, lors de la rencontre nationale des agences d'urbanisme de 2003 : « De tout temps, les inégalités économiques et sociales se sont inscrites dans l'espace. Aujourd'hui pourtant, jamais la « fracture sociale et territoriale » n'a paru atteindre un tel niveau de gravité. Face aux dynamiques d'éclatement qui poussent chaque morceau de la « société urbaine » à camper sur son territoire, comment maintenir la cohésion sociale et renforcer la solidarité qui doit unir tous les quartiers d'une ville ? ». Mais « les disparités territoriales ne peuvent toutefois se décliner sous le seul critère de l'égalité car « disparité » cela veut dire aussi « diversité ». Envisagées sous cet angle, les disparités territoriales peuvent devenir des sources de richesses et offrir autant d'atouts pour faciliter le développement d'un territoire⁴.

2. Quand le territoire s'en mêle

Pourquoi les inégalités territoriales occupent-elles le devant de la scène ? De quoi parle-t-on quand on parle d'inégalités territoriales ?

Le territoire peut être défini comme un espace approprié, limité, un espace où se manifestent des pouvoirs, en particulier d'organisation et de contrôle, un espace dans lequel s'inscrivent des projets sociaux - que ces projets s'appellent développement, aménagement, planification, voire environnement -, un espace dans lequel s'expriment des stratégies de mise en valeur, un espace dont la population est liée par un sentiment d'appartenance partagé, et enfin, un espace dans lequel s'affrontent les intérêts le plus souvent divergents, voire conflictuels des acteurs⁵.

L'actualité que connaît le thème des inégalités territoriales est à relier à la montée en puissance du territoire dans le débat social et à son rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour progresser dans l'approche de la notion de territoire, il convient de distinguer (et d'articuler) trois

²Cf Appel à proposition pour le colloque « Justices et injustices spatiales », Mars 2008 - Université de Paris X - Nanterre

³On se référera aux travaux de John Rawls mais aussi à tous ceux qui ont complété ou critiqué ces approches.

⁴Introduction du numéro 137 des Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) consacré à la rencontre nationale des agences d'urbanisme, tenue en 2003, sur le thème des disparités territoriales.

⁵Cf. Bonerandi E., Gillette C., Tayab Y. (coord.), 2000, Les territoires locaux construits par les acteurs, ENS-Géophile, ENS Fontenay/Saint-Cloud, 254 p..

usages du terme correspondant à des caractéristiques et à des objectifs différents :

- l'usage institutionnel
- l'usage vécu
- l'usage du lien social et de l'appropriation

La plupart du temps, quand on parle de territoire, on parle aujourd'hui bien davantage de territoires institutionnels ou plus encore de territoires d'intervention publique. Cette évidence du territoire institutionnel résulte des Actes de la décentralisation⁶.

Ces territoires d'intervention sont extrêmement variés, qu'il s'agisse des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) pour la Politique de la Ville, des Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) pour le Conseil Régional de Rhône-Alpes et la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, des unités territoriales d'action sociale pour les Conseils Généraux, des intercommunalités (communautés urbaines, communautés d'agglomérations et communautés de communes, mais aussi pays et associations diverses et variées) dans le cas de la mise en place de dispositifs sociaux intercommunaux (notamment centre social intercommunal, programme local de l'habitat, programme local d'insertion par l'emploi ou programme social thématique), la liste est longue. Autant de zonages que d'acteurs, de niveaux et de domaines d'actions (du national au local et à l'infra-communal), même si tel n'est pas totalement le cas dans la réalité. On est là dans le thème de la complexité territoriale et de la quête stérile du territoire pertinent. Ces territoires d'intervention publique correspondent en fait à des zones ou mailles issues d'une opération de zonage, c'est-à-dire d'un découpage de l'espace en vue d'une action⁷.

L'analyse des faits de différences, conduisant à des constats et des dénonciations d'inégalités, est conduite par les acteurs chargés de la lutte contre les inégalités, en vue de leur réduction, ou du moins de la limitation de leur creusement, la plupart du temps au niveau de leur territoire d'intervention. Les Actes de la décentralisation ont constitué et renforcé le territoire comme moyen d'action publique dans la lutte contre les inégalités sociales. Ce traitement territorialisé des inégalités entraîne une reconstruction de la question des inégalités sociales. Les inégalités entre individus tendent à être appréhendées au niveau des territoires d'intervention publique. Le cadre spatial circonscrit pour traiter le problème est également celui de l'observation du problème et de son étude. C'est dans les limites du territoire d'intervention que l'on établit le diagnostic, le suivi et l'évaluation, ce qui peut conduire à considérer les inégalités des individus au même niveau que les inégalités des territoires, les populations vivant dans les territoires étant assimilées aux territoires dans lesquelles elles résident.

Si l'on ne peut nier aux différentes institutions œuvrant à la lutte contre les inégalités le travail réalisé pour mieux connaître les populations en difficulté sur leurs territoires d'intervention, pour mettre en place des programmes d'action et pour en évaluer l'efficacité, on ne peut ignorer que le territoire d'intervention se substitue à celui de l'observation et capte les populations dans la maille de l'action.

Les territoires vécus correspondent à un autre angle d'approche de la réalité territoriale, celle de l'espace délimité par les pratiques courantes des individus. Par les circulations quotidiennes, les migrations domicile-travail, la fréquentation de services et d'équipements, les hommes dessinent des territoires selon des lieux, des aires et des contours, territoires qu'ils s'approprient plus ou moins intimement⁸.

Ces territoires vécus peuvent parfois correspondre aux territoires institutionnels, du moins c'est souvent le message que veut faire passer l'autorité chargée de ces derniers. Ainsi en est-il par exemple des pays instaurés par la Loi d'Aménagement et de développement du territoire de 1995⁹. Mais l'injonction n'est pas forcément réalité vécue.

L'INSEE a utilisé cette notion de territoires vécus dans la mise en place de nouveaux zonages d'étude. Ainsi, la carte des « territoires vécus » entend présenter l'organisation du territoire métropolitain à travers les

⁶Le premier Acte de la décentralisation correspond aux lois de décentralisation de 1982-1983 instituant les collectivités territoriales et le transfert de compétences de l'Etat aux communes, départements et régions. L'Acte II de la décentralisation de 2002 correspond à une deuxième vague de transfert de compétences, avec par exemple le transfert de la gestion du Revenu Minimum d'Insertion aux Conseils Généraux. A cela s'ajoute la mise en place d'intercommunalités dites « de projet » : communautés de communes (depuis 1992) et communautés d'agglomération (depuis 1999) et nombre de dispositifs d'action publique territorialisés.

⁷La typologie établie par Jean Auroux dans le Rapport public Réforme des zonages et aménagement du territoire en 1998 distingue cinq grands types de zonages selon les objectifs poursuivis : les zonages institutionnels, les zonages d'intervention, les zonages prescriptifs, les zonages d'étude et les zonages de projet.

⁸cf. Frémont A., 1999, La région espace vécu, Paris, Flammarion, 2ème édition revue et augmentée de la 1ère édition de 1976.

pratiques quotidiennes de ses habitants. Elle est issue de la superposition de deux types d'approches : la première (organisation territoriale de l'emploi) repère les aires urbaines et les aires d'emplois de l'espace rural (ZAUER¹⁰), la deuxième (organisation territoriale des services) distingue les communes pôles de services intermédiaires ainsi que les aires d'influences associées¹¹. Une notion voisine, correspondant elle-aussi à un zonage d'étude, a également été définie par l'INSEE : celle de bassin de vie qui correspond au « plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi¹² ».

Le recours à l'appareillage statistique permet d'appréhender les territoires vécus au sens des mobilités liées à l'emploi (encore faut-il en avoir un !) et aux recours théoriques aux services et équipements selon les critères de densité et de distance. Leur construction peut se faire à partir d'un niveau très fin, celui de l'enquête individuelle, et donc s'affranchir ainsi des découpages administratifs que sont le quartier, la commune ou le canton. Ces découpages ont à première vue peu à voir avec les inégalités territoriales. Cependant, construits sur la base des polarités d'emplois et de services, ils servent de données de cadrage et surtout permettent de mettre en œuvre des études sur l'inégalité d'accès à ces mêmes emplois et services au sein des territoires du quotidien.

Approche institutionnelle et approche statistique n'épuisent pas le sens et l'épaisseur du territoire. Le territoire se définit ainsi peut-être et avant tout au niveau de l'individu comme ensemble de lieux et de liens, notamment de liens sociaux¹³. Le territoire est affaire d'identification et d'appropriation individuelles et collectives. Dans ce sens, la « zone » est territoire, même si aujourd'hui on parle plus volontiers de banlieue, voire pour certains de ghetto¹⁴.

3. Inégalités territoriales : inégalités entre territoires ou inégalités entre populations des territoires ?

S'il est admis, et dénoncé, qu'il existe des inégalités entre les individus (et entre les groupes), notamment en termes d'accès aux droits fondamentaux, aux services et aux équipements, que signifie l'usage de l'expression « inégalités territoriales » et quelles en sont les implications en terme de réflexion sur les inégalités ?

Les débats au sein du groupe de travail permettent de formuler un certain nombre de questionnements et de remarques qui sont autant de questionnements pour des investigations et des approfondissements futurs.

A quelle échelle observer les inégalités ? S'agit-il d'inégalités entre territoires : le quartier dans la commune, la commune dans l'agglomération, le canton dans le département ? d'inégalités d'individus au sein d'un même territoire ? ou d'inégalités d'individus semblables (par des critères de revenus, par exemple) entre différents territoires ? D'après plusieurs observateurs, et notamment Laurent Davezies, les inégalités

⁹Dans son titre II intitulé « DES PAYS », la loi définit succinctement le pays comme un territoire présentant « une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale » (article 22).

En 2005, la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) définit le pays comme « un territoire regroupant plusieurs intercommunalités, le plus souvent à l'échelle d'un bassin d'emploi, rassemblant un pôle urbain et son hinterland rural ou bien constitué d'un réseau de petites villes et de centres bourgs, et auquel la géographie, l'histoire, ou la vie économique donnent sa cohérence. Bref, un territoire qui correspond à l'espace de vie de ses habitants, qui y résident, y travaillent, y accèdent aux services et y pratiquent leurs loisirs. Le pays tire sa légitimité du projet de développement durable, élaboré de manière collective par ses élus en association avec la société civile, et formalisé dans une charte de pays. »

¹⁰ZAUER : Zonages en Aires Urbaines et Espace Rural

¹¹Pour une représentation de ce zonage des territoires vécus, on peut se reporter à la carte réalisée par les services de l'INSEE Auvergne (http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/zoom/terr_vq_tableaux.htm).

¹²Le territoire métropolitain est divisé en 1 916 unités, dont 1 745 bassins de vie des petites villes et bourgs et 171 bassins de vie des grandes agglomérations.

¹³Anne-Laure Budin, 2007, « Pauvretés en milieu rural : types de rapport au territoire et recours aux dispositifs d'aide dans le Diois », mémoire de Master I de sociologie appliquée au développement local, Université Lyon 2. Yannick Sencébé, 2004, « Être ici, être d'ici. Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme) », *Ethnologie française*, n°97, 23-29

¹⁴Maurin E., 2004, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Editions du Seuil, coll. La République des idées.

territoriales sont aujourd'hui les plus intenses au niveau des territoires locaux (quartiers, communes, agglomérations) alors qu'on observe une relative convergence au niveau inter-régional¹⁵.

A quel niveau et comment mesurer les inégalités ? au sein d'un territoire ? entre territoires similaires ou entre territoires emboîtés ? Les inégalités se mesurent-elles en termes statique ou dynamique ? Dans ce cas, l'approche territoriale tendrait à moins prendre en compte les mobilités qu'une approche au niveau des individus et à minorer les échanges entre territoires. Cela renvoie à la réflexion sur les indicateurs et les typologies présentée dans la 2^{ème} partie.

La question des inégalités territoriales renvoie-t-elle à l'idée (idéologie ?) de l'action territorialisée comme moyen de réduction des inégalités entre les personnes par une proximité des acteurs avec les publics ciblés ? Par un maillage plus dense, donc plus proche, ce qui ne signifie pas forcément plus facilement accessible, des services, notamment publics (mais pas seulement) ?

Quelle est la nature des territoires d'intervention et de leur découpage : s'agit-il de territoires d'élection, ce qui tendrait à renforcer le poids du politique, ou s'agit-il de «territoires techniques» ou «opérationnels», c'est-à-dire délimités pour traiter un problème qui s'y pose avec une intensité particulière ?

Y a-t-il un rapport entre les inégalités territoriales et la capacité d'action décisionnelle des acteurs locaux, ce qui renvoie au poids des élus locaux en termes de proposition d'actions, de capacités financières, de budgets, de force d'ingénierie pour lutter contre les inégalités sociales ? Il y a là aussi des inégalités, comment les prendre en compte ?

L'entrée par les territoires conduit-elle à une vision tronquée des inégalités spatiales, au sens d'inégalités visibles dans l'espace et produites par les différenciations spatiales, notamment en termes de distance et de densité ? On connaît bien la situation dans certains territoires urbains (ceux de la Politique de la Ville), on a accès à de nombreuses études, à des données statistiques relativement variées à un niveau assez fin, grâce notamment à la mise en place d'observatoires locaux. Qu'en est-il de la situation dans des espaces où les territoires d'action sont plus diffus en terme de maillage, pour lesquels l'observation et l'évaluation sont moins avancées, les actions territorialisées de lutte contre les inégalités plus rares ?

¹⁵DAVEZIES L., 2004, « De la question sociale à la question spatiale », Lien social et Politiques, RIAC, 52, Le territoire, instrument providentiel de l'Etat social, pp.47-54 ; - DAVEZIES L.,VELTZ P., 2006, « Les métamorphoses du territoire : nouvelles mobilités, nouvelles inégalités », in Collectif, La nouvelle critique sociale, Paris, Ed. du Seuil – Le Monde, coll. La république des idées, 27-36.

Partie 2

Les outils et le regard de l'observateur

I. Comment choisir les indicateurs, témoins quantitatifs de l'observation ?	14
1. Le choix des indicateurs doit être entouré d'un certain niveau de consensus	14
2. Un indicateur doit être significatif et en rapport direct avec le phénomène étudié.....	14
3. Un indicateur doit être disponible à un coût acceptable.....	15
4. Un indicateur doit éviter de stigmatiser une population.....	15
II. Comment «faire parler» les indicateurs sans caricaturer un territoire ?.....	16
1. Utiliser toutes les possibilités de l'analyse statistique	16
2. Prendre du recul sur les chiffres	16
3. La question de l'indicateur synthétique	17



Partie 2

Les outils et le regard de l'observateur

Pour le statisticien, la réalité sociale d'une population vivant sur un territoire nécessite des définitions strictes et précises du territoire d'une part, des variables, indicateurs, et concepts sous-jacents utilisés d'autre part.

L'expérience montre que cet « appareillage » ne suffit pas pour établir une observation efficace. Le positionnement de l'observateur, les circonstances de l'observation, ses finalités, les modalités du partenariat rétroagissent et influencent le choix des outils, leurs modalités d'utilisation, les résultats obtenus, leur interprétation et leur diffusion.

On touche là une différence essentielle entre un travail d'étude statistique et un travail d'observation sociale qui fait intervenir le regard du ou des observateurs.

I. Comment choisir les indicateurs, témoins quantitatifs de l'observation ?

Il est bien évident que le choix des indicateurs sera décisif dans les conclusions qu'on tirera de la comparaison.

Il est nécessaire de rappeler la différence entre :

- une variable qui s'exprimera le plus souvent comme un nombre en valeur absolue :

Exemple : le nombre de bénéficiaires du RMI.

- un indicateur qui, le plus souvent, rapprochera deux variables pour relativiser l'une par l'autre de manière à permettre des comparaisons dans le temps et l'espace.

Exemple : le nombre de Rmistes pour 1 000 ménages dont le chef a entre 20 et 59 ans

1. Le choix des indicateurs doit être entouré d'un certain niveau de consensus

C'est la condition *sine qua non* de l'utilisation d'un indicateur dans une démarche d'observation.

Dans la mesure où la mise en évidence d'inégalités territoriales aboutit peu ou prou à des décisions prises sur la destinée des populations qui y vivent, il est évidemment préférable que les moyens de la comparaison soit transparents d'une part et débattus d'autre part.

Il convient d'obtenir, de la part des partenaires de l'observation, un « consensus » sur la nature des indicateurs, mais aussi sur la nécessité de tenir compte de leur accessibilité et de leur solidité.

2. Un indicateur doit être significatif et en rapport direct avec le phénomène étudié

Un indicateur est un « modèle » très simplifié d'une réalité complexe. Il repose donc sur des conventions nécessairement arbitraires, sur lesquelles un accord préalable s'impose.

Exemple : « mesurer » le vieillissement d'une population par la proportion, en son sein, de personnes de 60 ans et plus est un postulat qui ne sera certainement pas approuvé par tous. En effet, le rapport entre

ce ratio et le «vieillessement» de la population est très discutable.

Un accord préalable doit aussi se réaliser sur la signification de l'indicateur.

L'hypothèse la plus communément admise est que les conditions de vie «normales» d'une population sur un territoire se caractérisent par un accès aisé aux droits fondamentaux, à des situations stables ou aux services les plus courants. La plupart des indicateurs traduisent un écart par rapport à cette situation «normale», mais cet écart peut prendre plusieurs sens. Il sera donc nécessaire d'explicitier le sens que l'on choisit d'attribuer à chaque indicateur utilisé. En effet, chacun d'entre eux pourra décrire :

- **un déficit ou un manque** : les indicateurs concernant le chômage traduiront un déficit d'emplois sur le territoire par rapport aux possibilités de la population active.

Dans cette catégorie, on peut aussi ranger : les indicateurs de non-logement ou de mal logement, les indicateurs sur le niveau de sortie du système scolaire, ...

- **un risque social** : les indicateurs décrivant une présence forte d'une population que l'on sait économiquement fragile peuvent être interprétés comme des indicateurs alertant sur les possibilités de dégradation de la situation sociale de la population.

Exemple : la proportion de familles monoparentales.

- **un non-accès aux droits ou aux services** : le rapport entre le nombre de médecins généralistes libéraux et le nombre d'habitants est fréquemment utilisé comme indicateur de difficultés d'accès aux soins primaires.

- **un écart par rapport aux lois, règlements ou pratiques usuelles** :

Exemple : le taux de déscolarisation avant 16 ans, le taux d'abstention électorale, le taux d'IVG parmi la population d'adolescentes.

- **une richesse potentielle** : qui rend compte des atouts du territoire, tant sur le plan humain qu'économique.

3. Un indicateur doit être disponible à un coût acceptable

En règle générale, on évitera d'utiliser des indicateurs difficilement «alimentables», ou des indicateurs hors d'atteinte (à coût raisonnable) ou encore des indicateurs qui n'ont pas été suffisamment éprouvés par l'expérience.

Dans de nombreux cas, le choix sera essentiellement dicté par la disponibilité des données, en ayant bien conscience qu'il n'est guère possible de faire autrement. Il faut néanmoins avoir en tête les limites de cette pratique :

- la plupart de ces données sont «négatives» et montrent un «manque» : manque d'emplois, de logements etc. Par le fait même, elles ne décrivent qu'un aspect des choses. Des réflexions sont en cours et doivent être favorisées sur le thème d'indicateurs «de richesse» des territoires.

- Les données disponibles sont loin de couvrir tous les domaines de la vie sociale : en tout état de cause, il convient donc de nuancer les conclusions qu'on tirera des comparaisons par d'autres éléments plus qualitatifs.

Dans certains cas, il est important de ne pas exclure totalement l'hypothèse de lancer des opérations d'enquêtes statistiques «ad hoc». Cette option est certes plus coûteuse a priori, mais la mise en place d'un partenariat financier peut la rendre tout à fait accessible. On aura alors avantage à s'adjoindre les services d'un organisme spécialisé.

Quelle que soit l'option prise, il est légitime d'afficher que les travaux d'observation en général et de construction d'indicateurs en particulier ont un coût et génèrent donc des besoins de financement.

4. Un indicateur doit éviter de stigmatiser une population

Le risque de stigmatisation est réel. La mise en évidence de quartiers «défavorisés» peut entraîner un effet cumulatif de «répulsion» vis-à-vis de ce territoire. De manière générale, il convient de prendre en compte la représentation sociale que véhicule la présentation d'inégalités territoriales et de veiller à présenter ces inégalités sous une approche la moins discriminatoire possible.

De plus, il conviendrait, notamment pour ne pas aggraver ce risque de discrimination à l'égard de territoires « défavorisés » sur le plan socio-économique, de penser à ne pas utiliser que des indicateurs « négatifs ». On peut également rechercher des indicateurs positifs révélant des potentialités des territoires. L'étude de la corrélation ou de la non-corrélation entre indicateurs négatifs et indicateurs positifs peut être aussi source d'enseignements.

II. Comment «faire parler» les indicateurs sans caricaturer un territoire ?

1. Utiliser toutes les possibilités de l'analyse statistique

On trouvera en III^{ème} partie les principales méthodes d'analyse statistique de l'inégalité. Celles-ci ont pour objet d'abord de quantifier les écarts à l'intérieur d'une population statistique (une population au sens statistique est, en l'occurrence, un ensemble de territoires que l'on cherche à comparer) : c'est le rôle de l'écart-type, de l'intervalle interquartile, etc. A partir de ces outils, les méthodes d'analyse factorielle permettent de construire des classifications en regroupant les territoires les plus proches les uns des autres dans une même classe.

En toutes situations, l'analyse des indicateurs d'un territoire ne peut aller sans comparaison.

La première idée est de comparer **des territoires comparables ou pouvant être comparés**, ce qui nécessite la plupart du temps une délimitation administrative du territoire. Dès lors, il convient de trouver le canton, la ville, le quartier qui présentera les mêmes caractéristiques structurelles sur le plan socio-économique que la zone à comparer. L'analyse factorielle fournit des outils pour ce type d'ambition. Elle a été utilisée par l'Observatoire Régional de la Santé dans un travail de détermination des territoires cibles pour le Plan Régional de Santé Publique. On trouvera aussi un exemple d'application dans : La lettre de l'INSEE n°30 - Novembre 2004 «Six grandes familles de cantons en Rhône-Alpes» ou dans la présentation de l'étude sur «l'évaluation des besoins en logements» de la DRE.

De manière un peu paradoxale par rapport à ce qui précède, **il est également légitime de vouloir comparer un territoire à un territoire qui l'englobe**. Par exemple, comparer une commune par rapport à l'agglomération à laquelle elle appartient. Le sens et la finalité de la comparaison diffèrent : dans le cas précédent, il s'agit de comparer les atouts et faiblesses de deux « individus statistiques » qui ont a priori les mêmes potentialités. Dans le second cas, il s'agit de savoir comment un élément (la commune) d'un tout (l'agglomération) se démarque de son environnement et partant, de pressentir les liens qu'il entretient avec l'ensemble auquel il appartient.

Même si l'on travaille sur le plan régional ou local, il n'est pas inutile de rapporter aussi des données locales aux données nationales qui font souvent référence pour les décideurs. Par exemple, la situation des quartiers à Grenoble peut être ainsi relativisée par rapport à celle des quartiers « difficiles » de la région parisienne.

La question de la « photographie instantanée spatiale » des inégalités ne doit pas faire oublier le problème de l'évolution temporelle des inégalités. L'examen de l'accentuation ou de la diminution des écarts entre territoires est donc important à prendre en compte. L'analyse statistique dispose d'outils pour rendre compte de l'aggravation ou de la résorption d'écarts dans le temps.

2. Prendre du recul sur les chiffres

Il faut se souvenir qu'un indicateur est en soi une vision pré construite de la réalité. Il en résulte que l'étude d'un indicateur ne débouche souvent que sur les hypothèses qui ont servi à sa construction. Il est donc bon d'avoir un regard auto-critique sur les résultats de l'observation.

Exemple : un taux de logements sociaux plus élevé dans un territoire A que dans un territoire B n'est pas forcément significatif d'une précarité plus élevée dans le premier territoire. Ce peut-être au contraire, l'indice d'une meilleure qualité de prise en charge des populations à revenus modestes.

Dans tous les cas, il est préférable d'utiliser la convergence d'indicateurs pour mieux décrire une population. L'utilisation isolée d'un indicateur est à proscrire, sauf s'il s'agit d'un indicateur synthétique qui agrège lui-même plusieurs indicateurs (voir plus bas).

Une considération trop stricte des inégalités arithmétiques peut ne pas être appropriée dans beaucoup de cas. La mesure en science sociale doit tenir compte du concept de «seuil significatif». Il n'est pas possible de conclure à une réelle différence lorsque l'écart entre deux taux est trop faible. Pour cela, il est important de se référer au cadre des méthodes statistiques.

Dans le même registre, un taux de chômage, par exemple, ne s'apprécie pas seulement par le niveau atteint. Il est vraisemblable qu'au-delà d'un certain seuil (15-18%) il change de sens. D'un indicateur de non-emploi, on passe à un indicateur significatif d'un tissu économique dégradé sans potentialité économique. On peut poser l'hypothèse d'effet de cliquet : une zone ayant dépassé ce seuil aura peu de chance de revenir en dessous. Ou plus exactement, les politiques à mettre en œuvre deviennent d'un autre ordre que les politiques classiques de relance de l'emploi.

Par ailleurs, de manière peu explicite, il y a souvent une confusion entre l'étude de territoires et l'étude des populations qui y vivent. On prendra donc la précaution de distinguer ce qui caractérise la population et ce qui caractérise le territoire : la composition socio-démographique de la population pourra utilement être mise en regard des indicateurs concernant les potentialités des territoires (vie associative, potentialités des communes, ...).

Même s'ils sont aussi légitimes les uns que les autres, il convient de savoir que les « niveaux de zoom » adoptés influent directement sur les résultats de l'observation. On peut même dire que dans certains cas les conclusions seront opposées selon le niveau du zoom. Ainsi (selon L. Davezie), il semble que les écarts de salaire moyen se réduisent entre régions, tandis que les écarts de revenu par habitant s'accroissent à l'intérieur des régions.

3. La question de l'indicateur synthétique

Dans certains cas également, surtout dans des démarches d'allocation de ressources, on sera tenté de classer les différents territoires d'un département ou d'une zone de compétence selon un seul indicateur dit « indicateur synthétique ».

La question de l'indicateur synthétique mérite des développements particuliers (voir travail du Club de l'Observation Sociale sur ce thème).

Les avantages de la démarche sont :

- facilité de lecture par les non-spécialistes (élus)
- facilité dans les décisions d'attribution de moyens : un seul classement permet de déterminer les territoires les plus prioritaires
- robustesse (la friabilité de certains indicateurs pouvant être compensée par la robustesse d'autres indicateurs).

Les inconvénients essentiels sont :

- le caractère qui peut sembler relever de la «boîte noire». Il est donc indispensable d'accompagner toute publication d'indicateur synthétique par la publication des sous-indicateurs qui entrent dans la synthèse ainsi que les modalités d'agrégation.
- le caractère «réducteur» du résultat peut choquer ou être mal compris dans la mesure où l'on sait que les phénomènes sociaux sont essentiellement multidimensionnels.
- l'indicateur synthétique peut masquer des évolutions importantes sur certains thèmes dans la mesure où elles peuvent être compensées par d'autres évolutions en sens inverse sur d'autres thèmes.

Dans tous les cas de figure, on voit donc l'importance qu'il y a à diffuser les indicateurs synthétiques avec toutes les précisions et la documentation nécessaires.

Partie 3

Quelques méthodes statistiques utiles à l'étude des inégalités territoriales

1. Le minimum et le maximum : l'écart dit «absolu».....	19
2. Avec les «quantiles» : les «écarts inter quantiles».....	19
3. Avec la variance ou l'écart-type.....	20
4. Avec le coefficient de variation.....	21
5. Des méthodes de classification.....	21



Partie 3

Quelques méthodes statistiques utiles à l'étude des inégalités territoriales

Exemple :

Données qui serviront aux exemples :

Les densités de population par département (habitants au km²) en 1999

Remarque : Dans l'ensemble des méthodes présentées ci-dessous, nous restons dans le cas simple où toutes les valeurs des séries ont le même poids.

Département	Densité de population en 1999 (nombre d'habitants/km ²)
Ain	89
Ardèche	52
Drôme	67
Isère	147
Loire	152
Savoie	62
Haute-Savoie	144
Rhône	486

1. Le minimum et maximum : l'écart dit «absolu»

Définition : Cet écart correspond à la différence entre le score maximum et le score minimum enregistrés.

Calcul : L'écart absolu = maximum - minimum

Logiciels : Une calculatrice

Exemple : Le maximum = 486 (Rhône)

Le minimum = 52 (Ardèche)

=> Ecart absolu = 486 - 52 = 434

Mise en œuvre : Très facile

2. Avec les «quantiles» : les «écarts inter quantiles»

Définition et principe : Les quantiles correspondent à un découpage, plus ou moins fin, des différents résultats observés. Il existe différents quantiles : les quartiles qui découpent la série en 4, les déciles qui découpent la série en 10 et les centiles qui découpent la série en 100. Les découpages sont délimités par les quantiles selon le principe suivant : par exemple pour les quartiles, on a trois quartiles Q1, Q2 et Q3 qui délimitent les quatre «quartiers» :

- le premier «quartier» correspond aux valeurs comprises entre la plus petite valeur et le premier quartile (Q1),
- le deuxième «quartier» correspond aux valeurs comprises entre le premier (Q1) et le deuxième quartile (Q2),
- le troisième «quartier» correspond aux valeurs comprises entre le deuxième (Q2) et le troisième quartile (Q3),
- le dernier «quartier» correspond aux valeurs comprises entre le troisième quartile (Q3) et la plus grande valeur.

Le principe est le même pour les déciles et les centiles.

Les écarts inter quantiles correspondent alors à l'écart entre le dernier et le premier quantile. Ils donnent une autre mesure de «l'écartement» des valeurs. Ils sont ainsi moins sensibles aux valeurs extrêmes que l'écart absolu, mais, de fait, ne rendent pas compte de la totalité de la distribution.

Calcul : Pour calculer les écarts inter quantiles, il faut commencer par déterminer les valeurs du premier et du dernier quantile :

- 1) On commence par ranger les valeurs dans un ordre croissant
- 2) On détermine où se situent le premier et le dernier quantile et quelles sont les valeurs correspondantes :

- pour les quartiles (par quarts) : 25% des valeurs prises par la série sont inférieures au premier quantile (Q1) et 25% des valeurs prises par la série sont supérieures au dernier quartile (Q3).
- pour les déciles (par dizaines) : 10% des valeurs prises par la série sont inférieures au premier décile (D1) et 10% des valeurs prises par la série sont supérieures au dernier décile (D9).
- pour les centiles (par centaines) : 1% des valeurs prises par la série sont inférieures au premier centile (C1) et 1% des valeurs prises par la série sont supérieures au dernier centile (C99).

Il arrive que les quantiles se situent à cheval sur deux valeurs : dans ce cas, une méthode simple consiste à faire la moyenne des deux valeurs.

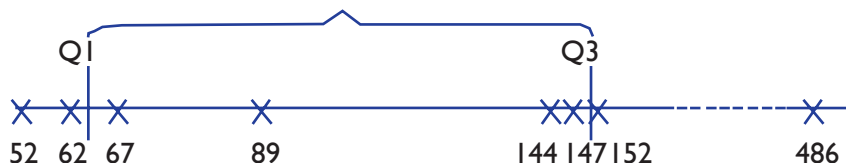
- 3) On calcule l'écart inter quantiles = dernier quantile - premier quantile, soit :

- pour les quartiles : l'écart interquartile = $Q3 - Q1$
- pour les déciles : l'écart inter décile = $D9 - D1$
- pour les centiles : l'écart inter centiles = $C99 - C1$

Logiciels : Excel (cf. fonctions : quartile et centile) ou une calculatrice

Exemple :

- 1) Rangement des valeurs dans l'ordre croissant : 52 – 62 – 67 – 89 – 144 – 147 – 152 – 486
- 2) Calcul du premier et dernier quartile :
 - $Q1 = 64,5$ car le premier quartile se situe entre la 2^{ème} et la 3^{ème} valeur donc $Q1 = (62 + 67) / 2$.
En dessous de Q1, on a bien 25% des valeurs (2 valeurs sur 8 : 52 et 62).
 - $Q3 = 149,5$ car le dernier quartile se situe entre la 6^{ème} et la 7^{ème} valeur donc
 $Q3 = (147 + 152) / 2$. En dessus de Q3, on a bien 25% des valeurs (2 valeurs sur 8 : 152 et 486).



Mise en œuvre : Assez facile

3. La variance ou l'écart type

Définition et principe : La variance et l'écart-type sont des indicateurs très souvent utilisés pour rendre compte de la dispersion des valeurs prises dans une série. Plus ces indicateurs sont petits, plus les données sont regroupées autour de la moyenne et donc plus la série est homogène.

Pour interpréter leur valeur, il est préférable de s'intéresser à l'écart type plutôt qu'à la variance, car l'écart type s'exprime dans la même unité que les valeurs de la série (alors que la variance s'exprime au carré des valeurs).

Calcul : L'écart type correspond, en quelque sorte, à un «écart moyen» entre les valeurs prises par la série et la moyenne de la série. La variance est le carré de cet écart moyen, donc le carré de l'écart type.

Avec : n = nombre de valeurs de la série
 Moy = la moyenne de la série
 X_i = les différentes valeurs de la série

$$\text{Variance} = \frac{\text{somme } (X_i - Moy)^2}{n} \quad \text{Ecart type} = \sqrt{\text{variance}}$$

Logiciels : Excel (cf. fonctions : var et ecartype) ou une calculatrice

Exemple : Il faut déjà calculer la moyenne : $Moy = (89 + 52 + 67 + 144 + 147 + 152 + 486 + 62) / 8 = 150$

Variance = $[(89 - 150)^2 + (52 - 150)^2 + (67 - 150)^2 + (144 - 150)^2 + (147 - 150)^2 + (152 - 150)^2 + (486 - 150)^2 + (62 - 150)^2] / 8 = 17\ 613$ habitants² par km²

Ecart type = $\sqrt{17\ 613} = 133$ habitants par km²

Mise en œuvre : Facile

4. Le coefficient de variation

Définition et principe : Le coefficient de variation rend compte de l'homogénéité de la série. Il a la particularité de ne pas dépendre des unités choisies et de s'exprimer en pourcentage. Cet indicateur permet donc de comparer deux distributions, même si les données ne sont pas exprimées avec la même unité ou si les moyennes des deux séries sont très différentes.

Plus le coefficient de variation est faible, donc proche de 0%, et plus la distribution est homogène (c'est-à-dire que les valeurs sont toutes proches de la moyenne). Généralement, on dit qu'une valeur du coefficient de variation inférieure à 15% traduit une bonne homogénéité de la distribution.

Calcul : Le coefficient de variation $CV = (\text{écart type} / \text{moyenne}) * 100$
Il s'exprime en pourcentage.

Logiciels : Excel ou une calculatrice

Mise en œuvre : Facile

Exemple : Dans notre exemple, on sait que : $Moy = 150$ hab / km² et $Ecart\ type = 133$ hab / km²
Ainsi : $CV = (133 / 150) * 100 = 89\%$

Ce coefficient élevé rend compte de la forte dispersion des densités enregistrées dans les différents départements, et notamment la valeur du Rhône, très différente des autres valeurs et qui «tire» la moyenne «vers le haut», faisant ainsi perdre de la représentativité à cette dernière.

5. Des méthodes de classification

Définition et principe :

Cadre : Méthode utilisée à partir d'un tableau qui renseigne, par zone géographique (villes, départements, cantons, etc), un certain nombre de critères.

Principe : Constituer des groupes de zones géographiques qui se ressemblent, compte tenu des informations exprimées dans le tableau. Des classes / groupes de zones géographiques sont ainsi déterminées et peuvent être représentées sur des **cartes**.

Mises en garde / précautions :

- 🌐 Cette méthode est très liée au choix des variables intégrées.
- 🌐 Le mélange des types et des dates des données est possible. Toutefois, il est important de rester vigilant à la variabilité de certaines données (notamment celles relatives au chômage).
- 🌐 Les classes ne sont pas, a priori, définies par leurs caractéristiques, mais ce sont les caractéristiques de l'ensemble des communes regroupées dans la même classe qui définissent la classe (ex : si la plupart des communes de la classe contiennent des revenus moyens très faibles, on pourra caractériser la classe par la présence d'un phénomène général de «précarité sociale»). Les classes qui apparaissent ne sont ainsi pas forcément faciles à caractériser ou à dénommer.

Calcul et méthode : La classification s'opère en deux étapes :

- 🌐 **Etape de préparation («analyse factorielle»)** = par des opérations mathématiques, cette étape consiste à simplifier le tableau en regardant la dépendance (corrélation) des variables entre elles. Il existe

plusieurs méthodes d'analyse factorielle. La méthode choisie dépend de la nature des variables :

- si les données du tableau sont quantitatives, on utilise l'Analyse en Composantes Principales (ACP),
- si certaines données du tableau sont qualitatives, on utilise l'Analyse Factorielle par Correspondances (AFC).

● **Etape de constitution des groupes («classification»)** = à partir des résultats de l'analyse factorielle, les classes peuvent être constituées selon deux méthodes :

- la classification ascendante hiérarchique (CAH) consiste à définir une distance entre classes. Les classes sont déterminées en regroupant les zones les plus proches entre elles, de telle manière que les écarts, sur les critères utilisés, entre «membres» d'une même classe soient minimaux, tandis que les écarts entre «membres» de classes différentes seront maximaux.
- la classification par partition (CPP) consiste à décomposer l'ensemble des données en un nombre fixé de classes a priori et initialisé par un ou plusieurs représentants de chacune des classes.

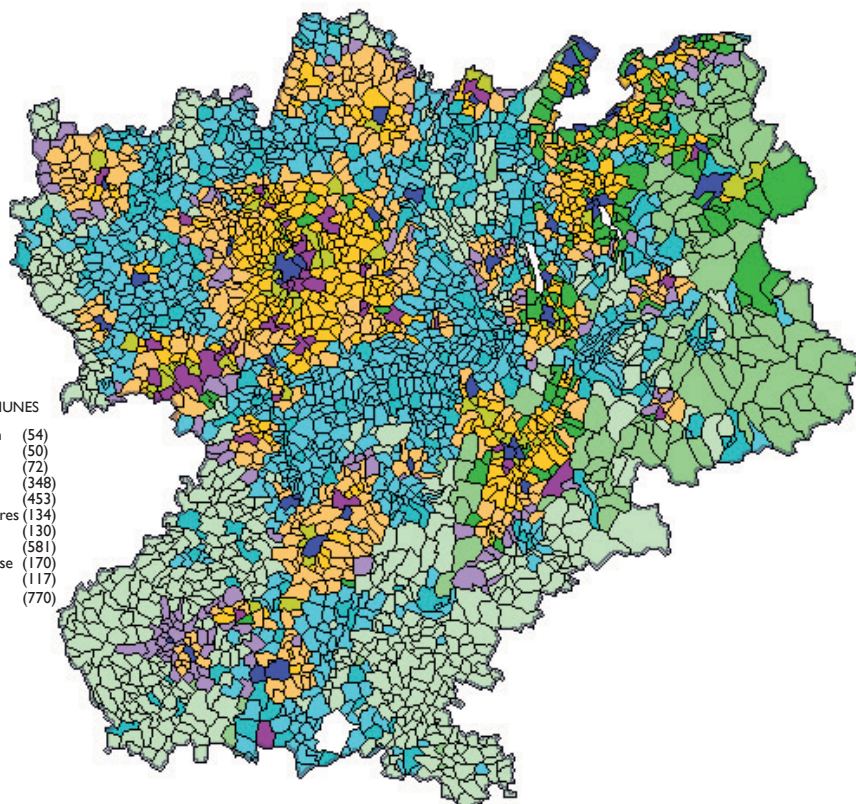
Logiciels : SPSS - SPAD - SAS - STATGRAPHICS - Statistica - SPHINX

Mise en œuvre : Difficile

Exemple : La DRE a mis en place la classification des communes rhônalpines sur un questionnaire «logement». Cette classification a débouché sur la répartition des communes selon 11 classes représentées sur une carte :

	A	B	..
Taux chômage			
Taille ménage			
Revenus			
Taux propriétaires			
...			

ACP
+
Classification



RHÔNE-ALPES : LES GROUPES TYPOLOGIQUES DE COMMUNES

■ IA= PÔLES URBAINS - locatif privé/dynam.construction	(54)
■ IB= PÔLES URBAINS - poids HLM/précarité sociale	(50)
■ IC= PÔLES URBAINS - propriétaires/familles	(72)
■ 2 = PERIURBAIN FAMILIAL /plutôt aisé	(348)
■ 3 = PERIURBAIN «MOYEN»/avec parc ancien	(453)
■ 4 = SECTEURS TRES ATTRACTIFS/résidences secondaires	(134)
■ 5 = SECTEURS VIEILLISSANTS sous influence urbaine	(130)
■ R1 = RURAL PJR	(581)
■ R2 = POLES URBAINS SECONDAIRES + périurbain dense	(170)
■ R3 = RURAL - TOURISTIQUE ALPIN	(117)
■ R4 = RURAL - PERIURBAIN DENSE - revenus modestes	(770)

Quelques mots de conclusion

« La manière dont on énonce nos idées de justice sociale, dont on parle des inégalités, la manière dont on les articule à d'autres objectifs sociaux sont loin d'être neutres » indique Patrick Savidan, Président de l'observatoire des inégalités dans son dernier ouvrage. Nos réunions n'ont ainsi pas manqué de confrontations entre réflexions, convictions et représentations. De nombreuses questions restent en suspens, explicitant ainsi à la fois l'intérêt et la complexité d'un sujet qui ne peut se réduire simplement à une approche quantitative.

L'étude statistique nécessite par nature l'utilisation de concepts normalisés et donc souvent réducteurs. Or, sur le sujet des inégalités territoriales, comme sur tant d'autres qui concernent la société et les hommes, l'observateur social ne peut s'en tenir là sous prétexte « d'objectivation ».

Il importe, le plus tôt possible, que soit prise en compte la richesse des facteurs qui peuvent caractériser le territoire et la diversité des sources d'informations qui viennent compléter les statistiques traditionnelles. Enfin, le territoire étant par essence un projet, une situation en devenir, son analyse doit prendre en compte à la fois la temporalité et les dynamiques sociales en œuvre.

Par ailleurs, son travail doit tenir compte de la finalité de l'observation et de la qualité du regard porté par le commanditaire.

Le choix et l'utilisation des outils, les modalités de présentation des résultats ne seront pas identiques selon que l'on est, par exemple, dans une approche d'allocation de ressources ou d'études. La nature de l'observation dépendra également de ce que l'on veut changer et des moyens éventuels dont on dispose pour le faire.

Une présentation maladroite d'un travail d'observation des inégalités peut conduire à des contre-sens ou des injustices. Par exemple, un taux de chômage faible sur un territoire peut induire une politique d'accompagnement moins forte qu'ailleurs.

La démarche engagée au sein du groupe de travail a permis de constituer un réel espace de discussion et d'échanges tant autour des concepts que de la méthode. Ce travail semble avoir répondu aux attentes des participants, pour lesquels les ateliers ont été l'occasion de faire évoluer les pratiques d'observation et d'élargir des réflexions en cours au sein de leurs organismes respectifs. Puissent sa lecture et les débats qui suivront répondre également aux attentes de tous ceux qui en prendront connaissance.

CLUB DE L'OBSERVATION SOCIALE EN RHÔNE-ALPES

Directeur de la publication
Pierre Alégoët

Rédacteurs
Jean-Pierre Aldeguer (MRIE)
Emmanuelle Bonerandi (ENS)
Philippe Laperrouse (DRASS Rhône-Alpes)
Flora Paris (MRIE)

Maquette et mise en page
Nicole Maculgia

Impression
Dupli

DRASS Rhône-Alpes
107, rue Servient - 69418 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 34 31 32
Fax 04 78 95 18 77
www.rhone-alpes.sante.gouv.fr
Mèl. dr69-statistiques@sante.gouv.fr

Rapport final d'un groupe de travail interne au Club de l'Observation sociale en Rhône-Alpes
Janvier 2008